

Laurent Wauquiez, président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, lors d'une séance du conseil régional s'est indigné des "scandales" de ses prédécesseurs en citant, entre autres, quelques "180 000 euros de frais de taxi" en 2015 sous l'ancienne majorité. Marie-Odile Novelli, meylanaise, alors élue écologiste à la Région, vice-présidente en charge des solidarités, de la politique de la ville et du logement est notamment pointée du doigt.



Cette mise en cause a été relayée dans l'édition du 25 septembre du Dauphiné Libéré dans un article au titre accusateur "Marie-Odile Novelli dans le top 3 des dépenses de taxi en 2015". L'accusation est grave et ne peut rester sans réponse.

Voici ce que nous a fait parvenir Marie-Odile Novelli

J'ai été gravement mise en cause dans un article du Dauphiné Libéré, par un titre ambigu et accusateur concernant le volume de mes déplacements lorsque j'étais élue : ce dernier sous-entend que j'aurais gaspillé l'argent public. Cette accusation me scandalise et je la démens.

Je n'ai jamais commandé personnellement de taxi. Le choix de mettre à disposition de l'exécutif régional des chauffeurs région ou des taxis (la compagnie étant retenue sur appel d'offre selon le code des marchés publics) était un choix de gestion de la région pour plus de souplesse, et parce que le taxi était souvent moins cher. Il ne dépendait pas de moi. Je n'avais pas de voiture ni de chauffeur attitrés. Le coût réel de mes déplacements (chauffeurs région et taxis) ne m'aurait jamais classée "dans le TOP3".

Tous mes déplacements s'effectuaient dans le cadre de mes missions publiques d'élue, étaient contrôlés comme l'impose la loi, sur autorisation stricte du cabinet. Je n'ai jamais utilisé un taxi à des fins privées. Ces données sont vérifiables et transparentes.

Je me déplaçais pour travailler, juger sur place de la nature des problèmes et de la qualité des projets (en renouvellement urbain, politique de la ville etc), conformément à des critères d'attribution les plus équitables possibles, par ailleurs débattus et votés en assemblée ; et bien sûr sans tenir compte de l'appartenance politique des élus ou des militants associatifs, et je crois que beaucoup pourraient en témoigner.

La région Rhône-Alpes était vaste (huit départements), je n'allais pas me déplacer à vélo... Mais j'utilisais les transports en commun pour me rendre à la Préfecture du Rhône ou de l'Isère où j'habite.

Je faisais - assez bien je crois - mon travail, les engagements et réalisations régionales de ma délégation ayant été parfois récompensés par des prix. Dois-je être montrée du doigt pour cela ? Aujourd'hui trois vice-présidents et conseillers délégués assument la charge que j'avais en propre et qui m'occupait largement.

Le mauvais procès que fait L. Wauquiez, pour des raisons de basse tactique électorale, et qui a été relayé par ses amis Les Républicains, est indigne.

Il s'agit d'une attaque personnelle et une atteinte à mon intégrité. Je tenais rétablir la vérité.

A MeyDIA nous tenons à assurer Marie-Odile Novelli, dont nous connaissons l'intégrité, le sérieux et le sens de l'intérêt général, de tout notre soutien.

Adieu piscine...

Un terrain vague en attente d'aménagement... C'était la piscine des Aiguinards où les Meylanais venaient chercher la fraîcheur en été et pique-niquer avec leurs familles. Triste épilogue pour un équipement que le vote des Meylanais devait pourtant pérenniser. Souhaitons que la concertation démarrée avec les habitants du quartier autour de l'aménagement du site permette à cet espace public de retrouver toute sa place dans le quartier.



Voie de bus avenue de Verdun : fin (autoritaire) de partie

Les élus de Meylan, MM. Guiguet et Peyrin (vice-président du Syndicat Mixte des Transports en Commun), ont décidé de ne pas mener à son terme l'expérimentation du couloir de bus sur l'avenue de Verdun. Malgré les ralentissements quotidiens et ponctuels, la circulation automobile est restée globalement fluide sur cet axe, les embouteillages annoncés n'ont pas eu lieu.

S'il ne faisait pas gagner beaucoup de temps à la ligne C1 sur son trajet, ce couloir de bus expérimental constituait une première étape dans la création d'un site propre pour la ligne C1, lui permettant d'avoir une vitesse commerciale améliorée et plus de

régularité. Autant d'atouts pour inciter le plus grand nombre à délaisser la voiture au profit du bus et en particulier les salariés d'Inovalée.

Nous regrettons cette décision de nos élus meylanais, sans concertation une fois de plus, qui va à l'encontre des préoccupations environnementales actuelles.



1, imp des Saraméjous
38240 Meylan
ISSN 1243-7530
www.meydia.org



Directeur de la publication :
Philippe Schaar



Soutenez MeyDIA

- Je fais un don pour soutenir la parution du journal de MeyDIA
- J'adhère à MeyDIA : jeune ou chômeur 5€, Individuel 24€, Couple 38€

Nom :

Adresse :

Chèque à l'ordre de MeyDIA à envoyer à A. Rousseau, 18 chemin des Buisses 38240 Meylan



>>> retrouvez l'ensemble de l'actualité sur notre site internet www.meydia.org

Meylan "ville nature" ou "ville voiture" ?

Notre maire et son équipe ont choisi d'honorer la mémoire de Guy Cabanel, maire de Meylan de 1983 à 1995, et qui "a fait entrer Meylan dans la modernité". Personnellement j'estime que c'est François Gillet, maire de 1971 à 1983 qui fut précurseur en matière d'urbanisme et qui a marqué définitivement notre commune. Mais là n'est pas la question.

Aujourd'hui, notre maire M Guiguet et son premier adjoint M Peyrin ont choisi de faire revenir Meylan au milieu des années 1970, époque à laquelle on pensait que la ville devait faire de la place à la voiture, beaucoup de place. En refusant que Meylan adhère à la "zone 30" généralisée, en mettant un terme à l'expérimentation de la voie réservée à la ligne C1 sur l'avenue de Verdun, ils envoient un très mauvais signal aux habitants qui subissent quotidiennement les nuisances dues à ce flux de voitures circulant, pour beaucoup, au-delà de la limite de 50 km/h aujourd'hui en vigueur. La pollution atmosphérique est bien plus meurtrière que les accidents de la route. En France, on estime à 46 000 décès par an ceux dus aux particules fines dont 3 à 6 000 directement imputables au trafic

routier. Se comporter comme MM. Guiguet et Peyrin, à coup sûr, ce n'est pas être "moderne".

Et, dans le même temps, le saccage organisé ces dernières années par nos édiles continue. Je m'élève contre cette urbanisation anarchique, au bon vouloir des promoteurs, qui voit des immeubles surgir de terre de ci de là sur le territoire de la commune sans souci de la qualité de vie des futurs habitants. Contre ces espaces verts, ces haies et ces arbres sacrifiés qui valaient à Meylan (pour combien de temps encore ?) le qualificatif de ville nature. Contre ces grilles qui poussent tout autour des nouvelles copropriétés et sur lesquels butent les petits sentiers piétons ou cyclables qui sillonnent la commune et que nous aimons tant. Et je suis en colère quand je constate que notre commune ne fait pas l'effort nécessaire, pourtant requis par la loi, pour construire les logements sociaux afin d'accueillir des familles et des jeunes qui cherchent un logement abordable.

Ce numéro du journal de MeyDIA se fait mon écho au gré des articles. Je vous en souhaite une bonne lecture.

Philippe Schaar
Président

Les dossiers de la commune

► ► ► [la commune](#) 

Site PLM : la concertation se poursuit

La concertation sur l'urbanisation du site PLM, situé à l'angle de l'avenue de Verdun et de l'avenue du Vercors se poursuit (cf. le n°96 du journal de MeyDIA).



Nous saluons la volonté affichée par l'architecte du bureau d'études de prendre en compte les caractéristiques du site comme les haies, les arbres (saules, résineux), la prairie, le ruisseau, la vue sur les montagnes pour offrir aux futurs habitants une bonne qualité de vie.

C'est dans cet esprit qu'ont été organisées la visite du site et la balade urbaine dans le quartier qui ont permis aux participants de mieux appréhender les différents éléments structurants du quartier. Au cours de deux ateliers nous avons pu travailler sur le projet et une présentation plus aboutie a eu lieu lors de la réunion du 21 septembre dernier. Onze

immeubles sont prévus : trois immeubles hauts de sept étages le long de l'avenue de Verdun, quatre immeubles hauts de cinq étages le long du chemin des Sources et quatre immeubles carrés de neuf étages au milieu.

L'avis de MeyDIA

- Plusieurs promoteurs vont probablement construire sur le site. Qui sera garant de la cohérence du projet ?
- La question de la densification pour lutter contre l'étalement urbain reste un sujet qui appelle le débat et qui se pose pour ce site où il est prévu de construire 500 logements. Nous trouvons dommage que d'autres formes urbaines (habitat collectif de moindre hauteur 3-4 étages) aient été écartées d'emblée. Pourtant ces formes d'habitat sont répandues à Meylan, appréciées des habitants et particulièrement adaptées au cadre de vie meylanais. Il semblerait que l'architecte ait étudié cette solution mais l'ait rejetée par manque de superficie au sol. Nous aurions néanmoins aimé que ce scénario nous soit présenté.
- La taille du projet, du fait de ses 500 logements, est telle que l'implantation et la capacité d'accueil des principaux services publics doivent être pensées dès ce stade de conception du projet, tout comme les tracés de mobilité (transports en

commun, pistes cyclables, cheminements piétons). Le maire et ses adjoints répètent volontiers que les services publics à Meylan sont dimensionnés pour une population de 30 000 habitants. Mais le projet d'urbanisation du site PLM nous amène à demander une approche plus fine et plus concrète en termes de services publics qui seront à la disposition des futurs habitants: crèche, école, collège, gymnase... et des moyens d'accès (transport en commun, pistes cyclables, cheminements piétons).

- Le projet prévoit un cheminement piéton qui traverse la grande prairie mais pour autant nous ne savons pas si l'espace sera totalement ouvert comme aux Buclos ou à Grand Pré, d'autant que la zone économique au sud pourrait bien être close.

Trous, bosses, racines et branches...

Comme bien d'autres habitants de la commune, nous nous sommes baladés cet été à pied ou en vélo. Et le constat n'est pas terrible ...

- Oui à Meylan ville nature... mais lorsque les branches d'arbustes (ou même des ronces) débordent sur le trottoir ou la piste cyclable, cela réduit d'autant la largeur utilisable et rend la circulation dangereuse. A certains endroits, le cheminement des piétons ou de la piste cyclable est amputé de plus de la moitié de sa largeur.



Avenue de Chamrousse, par exemple, le cycliste est obligé de se décaler au dernier moment sur la chaussée, risquant de se faire renverser par une voiture, surprise par ce brusque écart et qui ne peut pas se déporter à gauche, îlot central oblige.

- Le revêtement est à de nombreux endroits en mauvais état à cause des racines des arbres, vers le LCR des Tilleuls, où bientôt seul un VTT (et encore) osera s'aventurer...
- Certains petits ponts en bois dans les quartiers des Béalières ou de Maupertuis ont un revêtement dégradé et glissant en cas d'humidité.
- Enfin année après année, faute d'entretien, la végétation s'installe au sol. Ainsi par exemple le long du parc du Bruchet, la largeur de la piste cyclable a été, de ce fait, réduite d'environ 40 cm.



Qui fait quoi ?

La commune est responsable de l'entretien courant : déneigement et balayage. Mais la grande majorité de ces cheminements piétons et cycles relève désormais des compétences de la Métro. A elle de réaliser l'entretien de ces voiries (remplacement des passerelles, réfection du revêtement comme cela a été fait en 2015 sur un tronçon du chemin du Vieux Chêne).

Reste le problème de la végétation : si les arbustes gênants sont sur le domaine public, c'est au service des espaces verts de la commune que revient la charge de faire des coupes régulières. Si ces arbustes sont sur une propriété privée, c'est le propriétaire qui doit s'en charger. En cas de défaillance, la police municipale peut intervenir.

N'hésitez pas à signaler un problème en téléphonant au Centre Technique de Meylan qui pourra faire le relais auprès de la Métro. L'application pour smartphone "meylan" peut également être utilisée.

Et demain ?

La Métro s'organise actuellement pour répondre à ces tâches d'entretien. D'évidence le service n'est pas pleinement opérationnel... A suivre.

En parallèle, la Métro travaille activement à la définition d'axes structurants pour les vélos.

Trois axes verront le jour sur le territoire de la Métro dont un axe Fontaine / centre-ville de Grenoble / Meylan-Innovalée qui suivra en grande partie le trajet de la ligne de bus C1. C'est vraiment l'occasion de réaliser en même temps l'aménagement cyclable et l'aménagement du site propre pour le bus.

Des réunions de concertation (fin 2016 ou début 2017) seront organisées dès que les pré-études seront suffisamment avancées. MeyDIA suivra le dossier.

Arbres, le saccage continue

Plus de 30 arbres sont condamnés à disparaître, dont 17 jolis chênes, et ce malgré la promesse des élus. C'est le constat de l'union de quartier Buclos Grand Pré qui est venu présenter ce triste décompte au conseil municipal du 26 septembre en étudiant le permis de construire de la résidence "Le Taillefer", chemin du vieux chêne. Le constat est hélas le même pour l'immeuble qui va remplacer l'ancien bâtiment Innovalée.



Pourtant, notre maire n'avait-t-il pas déclaré récemment qu'il souhaitait lancer un recensement des arbres sur le territoire de la commune afin de mieux les protéger ?

Outre leurs fonctions écologiques (purificateurs d'air, producteurs d'oxygène, source de biodiversité, protection contre la chaleur), les arbres de nos villes sont beaucoup plus qu'une décoration dans notre environnement urbain. Ils sont source de bien-être en contribuant par leur présence à l'amélioration de notre qualité de vie. Il faut environ 50 ans à un chêne pour atteindre 15 m. Alors oui, aujourd'hui face à tous ces grands arbres qui disparaissent, nous sommes tristes... et révoltés !